

# LETTRE DE LIAISON

des militants combattant pour le **Front Unique**  
des syndicats de l'enseignement public

N°353  
30 Avril 2024  
ISSN 1245-0286

*Nous publions ci-dessous une tribune du courant Front Unique pour la préparation du Congrès national du SNASUB-FSU qui se tiendra du 13 au 17 mai*

## **Halte à la criminalisation du soutien au peuple palestinien !**

Le gouvernement Macron-Attal-Darmanin a engagé une campagne d'une ampleur inégalée dans la criminalisation du mouvement en soutien au peuple palestinien. Les plaintes, convocations policières ou menaces de sanctions administratives se multiplient contre tous ceux qui dénoncent l'entreprise génocidaire d'Israël. Mais aussi contre ceux qui comme un syndicaliste enseignant de Brest critiquent la présence des flics et militaires dans les établissements scolaires.

Le secrétaire de l'UD CGT du Nord a été condamné la semaine dernière à un an de prison avec sursis « pour apologie du terrorisme ». Et nombreux sont ceux qui comme la présidente du groupe LFI à l'Assemblée nationale ont été convoqués par la police judiciaire pour le même motif.

Cette chasse aux sorcières est particulièrement forte dans l'Enseignement supérieur. Elle constitue une attaque en règle contre le droit d'expression et les libertés académiques. Expulsion par les CRS la nuit du 24 avril des étudiants de Science-Po Paris occupant leur campus, interdictions de réunions dans les universités de Marseille, Lille, Montpellier, Bordeaux, Lyon 2, etc., convocations de militants Solidaires étudiants à l'EHESS par les services de lutte contre le terrorisme, menaces de sanctions contre des étudiants de Sciences-Po pour avoir occupé un amphi pour dénoncer le génocide en Palestine, etc.

Les personnels enseignants et chercheurs subissent également pressions et censures. En février, une anthropologue spécialiste de la Palestine a écopé d'un avertissement de la direction du CNRS, pour « apologie du terrorisme » pour avoir relayé un communiqué de Solidaire étudiant-e-s.

A Clermont-Ferrand, c'est le site Internet de géopolitique *visionscarto* qui est bloqué sur les postes de l'Université, blocage dû sans doute à la présence d'un texte de l'anthropologue Ruba Salih intitulé « Gaza entre traumatisme colonial et génocide ».

Attal l'a proclamé haut et fort le mardi 19 mars devant l'Assemblée nationale : « *l'autonomie de l'enseignement supérieur, ce n'est pas et ce ne sera jamais une autonomie des valeurs républicaines* ». Il veut faire de « *la lutte contre ceux qui en veulent à nos principes républicains, le cœur des contrats que nous signons avec les universités, avec les écoles.* »

C'est au nom de ces « valeurs républicaines » que dès le 9 octobre, la Ministre Retailleau a envoyé une lettre circulaire aux chefs des établissements de l'ESR leur donnant la consigne de réduire au silence toute opposition à la « solidarité » totale du gouvernement français à l'État d'Israël. Une remise en cause historique des libertés académiques et d'expression à l'université, socle indispensable à tout développement du savoir.

Sous le prétexte d'une prétendue lutte contre l'antisémitisme et contre « l'apologie du terrorisme », il s'agit de réduire au silence tous ceux qui s'élèvent contre l'État colonial d'Israël qui se livre à l'extermination par les bombes et la famine des Palestiniens de Gaza ou à des exactions en Cisjordanie. Cette circulaire a instauré une véritable police de la pensée à l'université, dans la recherche, avec intimidations, diffamations et restrictions de la parole scientifique, interdiction de la moindre manifestation pro-palestinienne et des poursuites contre les défenseurs de la cause palestinienne.

Mi-novembre, un appel pour défendre la liberté d'expression sur la Palestine et dénonçant cette circulaire recueillait près de 1 500 signatures. Et malgré ce climat de chasse aux sorcières, plus de 2 000 universitaires ont signé en janvier 2024 un appel « *pour l'arrêt immédiat de la guerre génocidaire* » d'Israël contre le peuple palestinien et pour « *le boycott académique visant les institutions académiques israéliennes complices de la violation des droits des Palestiniens* ».

Face à l'offensive de Macron-Attal-Darmanin-Retailleau, la responsabilité du SNASUB et de la FSU est de s'opposer à toute remise en cause des libertés académiques et de la liberté d'expression, de se prononcer pour le retrait de la lettre-circulaire du 9 octobre, de se prononcer pour l'arrêt des poursuites contre tous les militants de la cause palestinienne, en particulier à ceux de Sciences Po. (25 avril 2024)